



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2026-2027

PV n°2: réunion du 14 septembre 2026 à 19h00 à Beloeil.

Présents: P. Lecomte, Ph. Stuez, M. Fohal, A. Dupont, F. Larsimont, JM Tagliafero

Excusés: R. Appels, AM. Sferrazza, JM Raquez

Invités présents: F. Appels, C. Notelaers, Ph. Bolssens, T. Vilali

Invités excusés : B. Scherpereel, A. Hervelle

- Approbation du PV n°1 du 22 juin 26 : ce PV est approuvé à l'unanimité.
- Demande de cooptation de Monsieur Thierry Vitali : les membres acceptent la demande et Thierry est donc coopté jusqu'à la fin de la saison.

Thierry prend part à la réunion.

- Demande de cooptation de Monsieur Cédric Falciani : les membres prennent connaissance des documents de demande. Vu son séjour actuel à l'étranger, il sera reçu lors de notre prochaine réunion d'octobre.
- Composition de la représentation aux AG 2026-2027 : les 7 représentants seront Pascal Lecomte, Michel Fohal, Philippe Stuez, André Dupont, Jean-Marc Tagliafero, Frédéric Larsimont et Thierry Vitali.
- Interpellation sur les inquiétudes financières des clubs : les membres ont reçu un courrier d'un club et de échanges verbaux avec d'autres clubs au sujet de l'augmentation importante de la facture qui vient d'être reçue. Ces frais concernent principalement le renouvellement des affiliations des membres.

C'est la conséquence des décisions de l'assemblée générale de juin 2026, durant laquelle les représentants du Hainaut et d'autres provinces ont émis des objections et demandé un report qu'ils n'ont pas obtenu. Les informations ont été transmises aux clubs sous forme d'un résumé dans la Newsletter que tout secrétaire doit lire. Toutefois, la diffusion des informations aurait pu être personnalisée à chaque club.

Il est rappelé aussi que les frais d'assurance demandés par Ethias ont augmenté, mais que les frais de réaffiliation n'existent plus. Et la liste complémentaire au PM8 (des joueurs qui ne viennent plus dans les clubs) à rentrer avant le 30/9/26, permettra de diminuer les frais. Toutefois, les membres conviennent de demander un report de l'échéance de cette grosse facture, Fabrice en parlera lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

- Retard sur la facturation des indemnités de formation 25-26 : comme suite à l'email de la Direction Générale reçu le 25 août 26, informant des énormes difficultés rencontrées pour le calcul des indemnités de formation, les membres expriment leur grande inquiétude. Les informations reçues dans ce mail ne laissent pas de perspectives : pas d'échéance ni de solution annoncée.

Dès lors, les clubs restent en attente de la réception des indemnités de formation pour la saison dernière (pour ceux qui ont un return positif) et dans l'attente des frais à payer pour la saison dernière, frais qui viendront s'ajouter à ceux à payer pour la saison qui commence et qui surchargera les budgets des clubs. Fabrice rappelle que lors de l'assemblée générale de mars 25, les difficultés critiques de concrétiser les décisions prises ont été exposées et le directeur général avait averti l'ensemble des parlementaires qu'il serait très difficile d'arriver à des calculs corrects. Il précise que les services de la fédération mettent tout en œuvre pour y arriver. Actuellement des données manquantes ont été demandées au prestataire informatique. Les membres demandent qu'un échéancier soit déterminé, qui serait valable chaque saison.

Thierry précise que le règlement prévoit de faire les calculs bien en amont de la fin de saison. Les indemnités dues sont, selon le cas, facturées ou créditées le mois qui suit celui où cours duquel elles deviennent exigibles. Tout montant en plus ou en moins qui devient exigible en cours de saison après cette première facturation est facturé et crédité au mois de juin de la saison en cours.

- Budget octroyé aux groupements des parlementaires : le président a reçu un email informant du budget alloué aux groupements des parlementaires, ce budget fixant une limite maximale. Les membres constatent qu'ils sont dans l'obligation de respecter les limites fixées, et pour ce faire d'en adapter les modalités
- Rapport des membres dans les départements et commissions :
 - la commission législative se réunira le 28/9/26
 - la commission financière a reconduit les membres de la saison dernière
 - Pascal fait écho à la réunion des secrétaires, initiée par le comité provincial et le groupement des parlementaires, et qui a été fort utile pour répondre à un ensemble de questions de fonctionnement des clubs.
 - des informations sont données au sujet de l'assemblée des arbitres qui a eu lieu début septembre,
- Courriers : reçu les demandes du club de Saint-Ghislain, concernant principalement l'augmentation des frais (cfr point 1) Le secrétaire répondra.
- Quelle est l'évolution du dossier du règlement régional jeunes ? Fabrice explique que la direction sportive y travaille, sous l'égide du conseil d'administration.
- Divers : Frédéric fait part de sa constatation du fait que des difficultés sont rencontrées pour la reprise des entraînements (retours de vacances des joueurs) et ce qui rend la préparation sportive impossible. Il demande si retarder le début de championnat serait envisageable. Christophe explique les contraintes des calendriers et estime que commencer le championnat plus tard n'est pas possible dans la configuration actuelle.

- Philippe a rencontré plusieurs responsables de clubs avec qui il a échangé leurs préoccupations. Il en a fait un résumé qui est reproduit ci-après :

-Pour une gouvernance plus claire, prévisible et équitable au service des clubs

Nous, les parlementaires somment les représentants des clubs et, à ce titre, nous relayons leurs interrogations, leurs réflexions et leurs inquiétudes. Nos votes sont concertés et notre démarche se veut constructive : il ne s'agit pas de contester le fonctionnement de l'AWBB, mais de mettre en lumière des difficultés récurrentes afin d'améliorer son efficacité. Les dysfonctionnements constatés à différents niveaux — règlements des jeunes, finances, championnats, mutations, indemnités et outils informatiques — fragilisent la confiance des clubs et compliquent leur gestion quotidienne. Une meilleure coordination entre les départements (faut-il encore en tenir compte !), ainsi qu'un respect plus rigoureux de leurs compétences respectives, permettraient sans doute de rendre les décisions plus cohérentes, plus lisibles et plus faciles à appliquer.

1. Anticiper les décisions et sécuriser les outils informatiques

Les modifications décidées en début de saison devraient être annoncées suffisamment tôt pour permettre aux clubs de s'organiser, de former leurs bénévoles et d'informer leurs équipes. L'application de nouvelles feuilles électroniques pour les catégories U6 et U8, communiquée à peine trois jours avant les premières rencontres, illustre les risques d'un calendrier trop serré : erreurs, incompréhensions et surcharge de travail pour les responsables de clubs. Il serait donc souhaitable de fixer un délai minimal entre toute modification et son entrée en vigueur, accompagné d'instructions claires et, si nécessaire, d'une phase de test. Surtout que l'application de cette nouvelle feuille électronique a dysfonctionné ce weekend. De même, les problèmes récurrents du site d'affiliation et des feuilles électroniques doivent faire l'objet d'un plan d'amélioration assorti d'échéances et d'un dispositif d'assistance identifiable. Enfin, l'échéancier du PM12 pour la saison 2026-2027 devrait impérativement être communiqué avant le début de la saison 2027-2028. Les clubs sérieux construisent leur budget par saison sportive, et non par année civile : une information tardive empêche toute prévision fiable et peut compromettre leurs engagements.

2. Garantir l'équité et la transparence des validations des certificats médicaux, et la labellisation

Les procédures de validation doivent être identiques pour tous et suffisamment transparentes pour écarter tout doute quant à un éventuel traitement préférentiel. La question mérite donc d'être posée clairement : les clubs comptant un membre au comité provincial valident-ils eux-mêmes leurs CM, directement ou indirectement ? Le constat selon lequel tous les CM d'un club seraient approuvés alors que d'autres clubs attendent encore une validation appelle une explication objective sur les critères appliqués, les délais moyens et les responsables de la décision. La publication d'une procédure commune, avec un suivi accessible aux clubs, renforcerait la confiance dans le système.

La nouvelle olympiade offre par ailleurs l'occasion de réévaluer la politique de labellisation. Un référentiel public des clubs labellisés, précisant les critères atteints et les bonnes pratiques observées, donnerait de la visibilité au dispositif. Pour convaincre davantage de clubs de s'y engager, il convient également d'en expliquer les objectifs, les bénéfices concrets et le parcours d'évolution. La labellisation ne doit pas être perçue comme une contrainte administrative supplémentaire, mais comme un outil d'accompagnement, de reconnaissance et d'amélioration continue.

3. Mieux communiquer les décisions financières

Toute modification ayant une incidence financière devrait faire l'objet d'une communication spécifique du conseil d'administration, adressée à la fois au secrétaire et au trésorier de chaque club. L'augmentation des licences et des assurances a surpris de nombreux clubs, notamment parce que les changements votés

en assemblée générale se perdent dans un volume important d'informations. Une note financière distincte, concise et chiffrée permettrait d'identifier immédiatement les nouvelles obligations, leur date d'entrée en vigueur et leur impact budgétaire. Cette mesure simple améliorerait la préparation des budgets et limiterait les incompréhensions.

4. Adapter le calendrier sportif à la réalité des clubs

La généralisation de séries de douze équipes invite à réexaminer le calendrier. Est-il encore nécessaire de commencer les compétitions aussi tôt et de maintenir la période de transfert en mai ? Un report de la date limite de mutation au 30 juin, combiné à une reprise des compétitions après le 15 août, offrirait davantage de temps aux clubs pour stabiliser leurs effectifs, clôturer la saison précédente et préparer la suivante. Cette évolution devrait toutefois être étudiée à partir d'un calendrier global, afin de préserver un nombre suffisant de journées de championnat et d'éviter une concentration excessive des rencontres.

5. Clarifier les règles avant les inscriptions

Les règles d'accès, de qualification et d'organisation doivent être connues avant l'inscription des équipes dans les championnats AWBB. Sans cette visibilité, les clubs ne peuvent déterminer sereinement quelle équipe aligner ni choisir entre une logique de formation et une logique de compétition. Ces décisions ont pourtant des conséquences durables sur le développement des joueurs et sur les générations suivantes. Les modalités des séries AWBB devraient donc être revues en profondeur, avec un règlement finalisé, compréhensible et publié suffisamment tôt. La stabilité réglementaire est une condition essentielle pour permettre aux clubs de construire un projet sportif cohérent.

6. Revoir les critères d'accès aux compétitions interprovinciales U12

Les critères d'accès aux compétitions interprovinciales U12 garçons et U12 filles doivent encourager les clubs à rejoindre le projet, et non donner le sentiment de les en dissuader. Fonder l'accès à un niveau sur des résultats obtenus lors de tournois ou de coupes organisés pendant les vacances scolaires soulève plusieurs difficultés : disponibilité réduite des joueurs, composition d'équipes parfois incomplète et conditions de préparation inégales. En outre, certaines formations abordent ces rencontres après avoir bénéficié du rythme du premier tour, avantage dont ne disposent pas tous les clubs. Il serait plus équitable de retenir des critères multiples et objectifs — qualité du projet de formation, encadrement, engagement sur la saison, niveau observé sur plusieurs rencontres et capacité organisationnelle — plutôt qu'un résultat ponctuel obtenu dans un contexte défavorable.

7. Les forfaits en Coupe provinciales

De nombreux forfaits ont été constatés lors des deux premiers week-ends de la Coupe provinciale. Afin de responsabiliser les clubs et de préserver le bon déroulement de la compétition, le comité provincial ne devrait-il pas appliquer des sanctions plus strictes ? Lorsqu'une même équipe déclare deux forfaits dans une poule comptant au moins trois équipes, une sanction financière renforcée pourrait être prévue, assortie, le cas échéant, d'un refus d'inscription de cette équipe à l'édition suivante.

Conclusion et propositions faites par des clubs

Ces questions appellent des réponses précises et, surtout, un mode de fonctionnement plus prévisible. Nous proposons dès lors : la publication d'un calendrier annuel des décisions et échéances ; un délai minimal avant l'application de toute nouvelle règle ; une communication financière distincte aux responsables concernés ; des procédures de validation transparentes ; un référentiel clair pour la labellisation ; et une concertation avec les clubs avant toute réforme importante des championnats de jeunes. En donnant aux clubs le temps, l'information et les outils nécessaires, l'institution renforcera à la fois l'adhésion aux décisions, la qualité de leur mise en œuvre et la confiance de l'ensemble de ses membres

Christophe rappelle qu'en ce qui concerne la validation des certificats médicaux, le CP n'exerce aucune compétence ; c'est du ressort du secrétariat général.

Thierry fait remarquer que l'absence de validation entraîne des inconvénients et des contraintes pour beaucoup d'intervenants : le CP, les arbitres, les clubs.

Fabrice fait remarquer que beaucoup de clubs n'envoient pas de dossier de labellisation lors que c'est ouvert à tous les clubs.

Ces différents points nécessitent un examen par les membres du groupement.

Prochaine réunion le lundi 12 octobre 26 à 19h00 à Beloeil.

Pascal Lecomte, Président

Michel Fohal, Secrétaire